AMI - Réalité virtuelle et prévention du harcèlement scolaire 2025-2026

Le Département du Val-d'Oise innove en proposant une expérimentation immersive en **réalité virtuelle (VR)** pour sensibiliser les collégiens de 4ème et 3ème aux **mécanismes et aux conséquences du harcèlement scolaire.**

Cette initiative offre aux élèves une expérience innovante, leur permettant de vivre une situation de harcèlement à travers une capsule vidéo en VR. Cette approche vise à **renforcer l'empathie, encourager la prise de conscience et favoriser un climat scolaire plus respectueux.**

Les 6 collèges participants bénéficieront du prêt gratuit de **15 casques VR pendant 3 semaines**, ainsi que d'une f**ormation d'1h30 pour le référent désigné.**

À l'issue de l'expérience, un temps d'échange sera organisé avec les élèves pour recueillir leurs ressentis et réfléchir collectivement à des pistes d'action.

Pour participer, les collèges doivent soumettre un projet cohérent en lien avec la lutte contre le harcèlement ou l'amélioration du climat scolaire via le formulaire de candidature en ligne.

Une évaluation du dispositif sera réalisée afin de mesurer son impact et son efficacité dans la prévention du harcèlement scolaire, lors de la restitution des casques au département.

Prérequis pour le bon déroulement de l'atelier :

Préparation : ***1h avant l'atelier avec 2 à 3 enseignants*** pour installer les 15 casques.

Salle : ***banalisée pour toute la durée de l'action, calme, dégagée et sécurisée*** avec une disposition en U ou circulaire, un élève par table, assis pendant toute l'expérience.

Sécurité : vérifier le chargement des casques et leur nettoyage après chaque session. Éviter l'exposition directe au soleil.

Contre-indications : interdit aux personnes souffrant d'épilepsie photosensible, ayant eu un traumatisme crânien récent, ou souffrant de graves problèmes d'oreille interne. Déconseillé aux personnes étant dotées d'un stimulateur cardiaque, souffrant de la maladie de Parkinson ou du mal des transports.

Effets possibles : vertiges, nausées, maux de tête. ***Les élèves doivent rester assis avant, pendant et après l'expérience.***

Infos pratiques

- Niveau(x) : élèves de 4ème et 3ème

- Collège éligible : collèges publics
- Date limite d'inscription : **vendredi 3 octobre 2025**
- Réunion obligatoire : **mercredi 5 novembre 2025 de 13h30 à 15h** au Conseil Départemental du Val d'Oise - 2 avenue du Parc, 95000 Cergy – **Bâtiment A, Salle Capucine**

Contact

sandrine.coulibaly@valdoise.fr

Documents
Règlement AMI Réalité virtuelle et prévention du harcèlement scolaire
Convention relative à la mise à disposition de casques de réalité virtuelle
Liens utiles
[Trailer] - EMPRISE - Harcèlement scolaire en réalité virtuelle